

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 avril 2018

**Rapporteur :
Madame Gwenaëlle
GOUZIEN**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/04/2018
(accusé de réception du 27/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 44 418 €.

1) Subventions de développement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 24 518 € :

- 14 918 € à l'association sportive La Quimpéroise pour une aide au fonctionnement.
- 1 100 € à l'association les Sentiers du Stangala dans le cadre de la convention signée le 21/01/2017.
- 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux pour son fonctionnement annuel.
- 6 500 € à l'association Compagnie des Archers de l'Odet pour la participation à la location d'espaces de stockage du matériel de tir à l'arc utilisé lors des compétitions.

2) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 15 900 € :

➤ 3 000 € au Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation de la 36^{ème} Descente de l'Odet le 10 juin 2018.

➤ 3 000 € à l'association Quimper Kerfeunteun Football club section féminine pour la participation à l'organisation du tournoi féminin du Mondial Pupilles du 10 au 12 mai 2018 et à l'acquisition de tenues pour la sélection féminine quimpéroise.

➤ 1 500 € à l'Association du Mondial Pupilles pour la participation à l'organisation du Mondial Pupilles du 10 au 13 mai 2018.

➤ 3 000 € à l'association Tout Quimper à Vélo pour la participation à l'organisation de la manifestation « Tout Quimper à Vélo » le 3 juin 2018 en centre-ville.

➤ 1 500 € au Rugby Club Quimpérois pour la participation à l'organisation du Tournoi international cadets le 31 mars et le 1^{er} avril 2018 au stade de Creach Gwen.

➤ 1 000 € demandé à l'association Skol Gouren Kemper pour la participation à l'organisation du championnat de Bretagne de gouren jeunes et adultes le 27 mai 2018 à la Halle des Sports de Penhars.

➤ 500 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation du 23^{ème} Kemper Vallée le 25 mars 2018 à Quimper.

➤ 500 € à l'association Courir avec Brin d'avoine pour la participation à l'organisation 15^{ème} foulées de Brin d'avoine le 15 avril 2018 à Creach Gwen.

➤ 500 € à l'association Kerné Cyclo Club pour la participation à l'organisation de la 18^{ème} édition de la Kerné le 20 mai 2018.

➤ 500 € à l'association Les Marcheurs de Cornouaille pour la participation à l'organisation de la Randonnée Gourmande qui se déroulera le 28 avril 2018 sur Plomelin à l'occasion des 25 ans de l'association.

➤ 300 € à l'association Cercle d'escrime Japonaise de Cornouaille pour la participation à l'organisation du Championnat de Bretagne de Kendo les 30 mars et 1^{er} avril 2018 à la Halle des Sports de Penhars.

➤ 300 € à l'association Palmes en Cornouaille pour la participation à l'organisation Championnats départementaux de nage avec palmes le 4 février 2018 à la piscine de Kerlan Vian à Quimper.

➤ 300 € à l'association UJAP Quimper Tennis de Table pour la participation à l'organisation du tournoi régional le 10 juin 2018 à la Halle des Sport de Penhars.

3) Subventions d'équipement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 4 000 € :

➤ 3 000 € à l'association Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie pour le renouvellement du matériel mis à disposition de plusieurs associations (selon convention).

➤ 1 000 € à l'association sportive et culturelle de la police de Quimper pour la participation à l'achat de matériels sportifs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

- 1 - à verser les subventions énumérés ci-dessus ;
- 2 - signer la convention et l'avenant à intervenir.